

Deux ont été arrêtés et cinq se sont rendus

Huit terroristes éliminés par l'ANP en un mois

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4290 - Mercredi 4 octobre 2017 - Prix : 10 DA

Tizi-Ouzou

Remise du Doctorat honoris causa à Lounis Aït Menguellet

Page 24



Mohamed Saïd Beghoul, sur la révision de la loi sur les hydrocarbures Pour une attractivité des IDE, «un allègement fiscal» s'impose

Page 2

Cette faible inflation que Janet Yellen ne s'explique pas

Par Mohamed Habili

A Cleveland, où elle se trouvait la semaine dernière, Janet Yellen, la patronne de la Fed, la banque centrale américaine, a reconnu ne pas avoir d'explication à fournir pour ce qui est de la faiblesse prolongée de l'inflation dans l'économie américaine. A la rigueur, a-t-elle précisé, elle pouvait voir après coup pourquoi les prévisions de hausse ne s'étaient pas réalisées au cours des années précédentes, mais s'agissant du peu d'inflation de cette année, c'est là un mystère dont elle reconnaît volontiers qu'il la dépasse. Il faut savoir qu'en matière d'inflation, la Fed vise depuis plusieurs années maintenant à porter son taux à 2% mais sans y parvenir. Ces derniers mois, il a bien semblé à un certain moment que cet objectif, d'ailleurs modeste, allait être atteint, et puis brusquement, l'inflation était repartie à la baisse, en apparence sans rime ni raison. Si on ne s'explique pas ce bas niveau de l'inflation, c'est parce que toutes les conditions sont réunies pour que celle-ci soit sensiblement plus élevée : un marché de l'emploi qui s'est beaucoup amélioré, et une politique monétaire expansionniste la plus longue de l'histoire du capitalisme, puisqu'elle va sur sa dixième année consécutive. Les données disponibles font bien état ici et là d'une hausse des salaires, mais cela reste sans grand effet sur les prix. Dans un tout autre contexte que celui d'aujourd'hui, la présidente de la Fed se serait félicitée de ce qu'il n'y ait pas d'inflation à l'horizon.

Suite en page 3

Mesures luttant contre l'insécurité routière

Le permis à points enfin prêt à la fin de l'année



PH/D. R.

Le directeur du Centre national de prévention et sécurité routières, Ahmed Naït Hocine, a annoncé à Alger que le permis électronique biométrique sera délivré fin 2017. Toutefois, son entrée en vigueur est prévue au premier semestre 2018. [Lire page 2](#)

Tizi Ouzou/ Logements AADL

Le DGSN remet des décisions à plus de 500 policiers et ayants droit

Page 3

Colloque international sur le patrimoine immatériel à Oran

Un hommage rendu à Taos Amrouche

Page 13

Mesures luttant contre l'insécurité routière

Le permis à points enfin prêt à la fin de l'année

■ Le directeur du Centre national de prévention et sécurité routières, Ahmed Naït Hocine, a annoncé à Alger que le permis électronique biométrique sera délivré fin 2017. Toutefois, son entrée en vigueur est prévue au premier semestre 2018.

Par Yacine Djadel

«L'opération de remise aux citoyens du permis électronique biométrique est prévue fin 2017, en attendant sa généralisation au niveau national», a affirmé à Alger M. Naït Hocine, directeur du Centre national de prévention et sécurité routières (CNPSR). Au cours d'une intervention au forum d'«El Moudjahid», celui-ci n'a pas manqué de préciser que l'ancien permis de conduire reste valable. Et ce, outre le recours au fichier national des permis, en élaboration au niveau du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire. «L'entrée en vigueur du permis à points est prévue le premier semestre 2018», a-t-il déclaré. Le responsable a ajouté qu'elle nécessitait une période allant jusqu'à cinq ans, avant la suppression totale de l'ancien permis. Par ailleurs, le directeur du CNPSR a évoqué le bilan des accidents de la route enregistrés durant les huit premiers mois de l'année en cours. Ce dernier a connu une baisse de 14,81%, avec 17 333 accidents ayant fait 2 517 morts et 25 426 blessés, contre 2 817 morts et 31 365 blessés dans 20 346 accidents de la route. Des chiffres recensés durant la

même période de l'année 2016. Pour M. Naït Hocine, le nombre des décès ne dépasserait pas cette année le seuil des 3 000. Un chiffre qui est loin de la moyenne enregistrée ces dernières années, estimé à plus de 4 000 morts par an. La cause de ce net recul est due aux procédures juridiques rigoureuses contenues dans la nouvelle législation. Les campagnes de sensibilisation lancées par le CNPSR, en coordination avec les différentes institutions et entreprises y sont aussi pour beaucoup. A ce propos, il a rappelé que les dégâts matériels engendrés chaque année par les accidents de la route, au niveau national, dépassent les 100 milliards de dinars. Un chiffre approximatif avancé en 2016 par le laboratoire Transport de l'université de Batna.

L'élément humain : Principale cause des accidents de la route à 95,98%

Pour plus de détails, en s'appuyant sur le bilan, M. Naït Hocine a affirmé que l'élément humain demeurerait la principale cause des accidents de la route dans 95,98%. Précisément pour ce qui est du facteur dominant de ces accidents, l'excès de vitesse est toujours le premier. La catégorie des jeunes entre 18



PND.R.

et 29 ans sont à l'origine de plus de 35% des accidents, tandis que 27% sont dus à des conducteurs titulaires de permis de conduire de moins de 2 ans. C'est-à-dire des nouveaux permis. En somme, le directeur du CNPSR a appelé au développement du système d'examen pour

l'obtention d'un permis de conduire. Ce qui se fait à travers l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Pour cela, il a dévoilé un texte de loi qui sera soumis par la délégation nationale de sécurité routière aux autorités concernées. Une

mesure prévue avant la fin de l'année en cours et qui sera appliqué progressivement. En outre, plusieurs projets seront financés sans le recours au budget de l'Etat, en puisant dans les amendes forfaitaires, a-t-il conclu.

Y. D.

Mohamed Saïd Beghou, sur la révision de la loi sur les hydrocarbures

Pour une attractivité des IDE, «un allègement fiscal» s'impose

Entretien réalisé par Lynda Naili

En réaction à l'annonce faite par le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, dimanche dernier lors de sa visite au pôle pétrochimique d'Arzew où il annonçait «une révision de la loi sur les hydrocarbures», Mohamed Saïd Beghou, expert en énergie, dans cet entretien accordé à «Jour d'Algérie», «cautionne» cette décision dans la mesure où la loi actuellement en vigueur comporte «une fiscalité assez draconienne», ce qui explique que les groupes étrangers reviennent sur leur volonté d'investir dans ce domaine. D'ou, selon lui, la nécessité d'«un allègement fiscal sans pour autant toucher à la taxe sur le profit exceptionnel (TPE)».



Alnaft en janvier 2014, soit une année après la promulgation de la loi. Cette loi, incluant l'exploitation des ressources non conventionnelles et l'injection dans le 4^e appel d'offres de blocs considérés comme prometteurs en gaz de schiste, n'a pas drainé le rush escompté des partenaires. Sur les 31 périmètres promus, seuls quatre ont été pris par des consortiums dominés par des partenaires qui connaissent déjà le domaine minier algérien (Repsol, Shell et Statoil) et dont la présence d'Assets en Algérie répond aussi à des objectifs stratégiques.

D'après vous, en quoi l'actuelle loi n'est-elle pas attractive ?

Ce manque d'engouement de la part des investisseurs étrangers, aussi bien pour le conventionnel que pour le non

conventionnel, trouve l'essentiel de son explication dans le volet économique avec une fiscalité assez draconienne dont les méthodes de calcul, établies bien avant le crash pétrolier de juin 2014, ont mis la barre très haut du fait que le prix du baril dépassait les 100 dollars. Pourtant, l'ouverture des plis du 4^e appel d'offres a eu lieu le 30 septembre 2014, quand le prix du baril côtoyait encore les 95 dollars. Alors que dire de l'attractivité de cette loi avec un baril qui a oscillé entre 26 et 55 dollars depuis 2014.

Selon le ministre de l'Énergie, cette révision ne concernera pas uniquement l'aspect commercial, mais aussi celui relatif à l'exploration ainsi que le volet fiscal. Quelles seront à votre avis les dispositions qui pourraient être introduites par le gouvernement dans le prochain texte sur les hydrocarbures ?

Dans une loi sur les hydrocarbures, il n'y a pas d'aspect commercial d'un côté et d'exploration ou fiscal de l'autre. Tout est en fait lié à un retour d'investissement dans son ensemble. Il s'agit bien d'un contrat unique de «Recherche (exploration) et d'exploitation» d'une durée globale de 25 ans (pétrole) ou 30 ans (gaz). Si on révisé la fiscalité, de fait le volet exploration, en amont, est impliqué aussi, de même que la commercialité du projet, en aval. C'est comme des vases communicants. Au final, un «profit-oil» raisonnable est l'objectif principal de l'investisseur. La

loi ne peut devenir attractive sans une révision à la baisse des principales taxes par des méthodes de calcul plus souples autorisant un meilleur profit pour l'investisseur compte tenu du marché pétrolier qui sévit. Par exemple, quand le partenaire produit plus de 100 000 barils/jour, il est soumis à un taux de redevance sur la production allant de 12% (pour la zone fiscale A, la plus risquée) à 20% (pour la zone fiscale D, la moins risquée). Cette formule, assez rigide, figure dans la loi 05-07 du 28/04/2005 et a été reconduite telle qu'elle dans la loi actuelle. La prochaine révision doit revoir à la baisse ces taux.

En gros, les révisions éventuelles tourneront probablement autour d'un allègement fiscal sans pour autant toucher à la taxe sur le profit exceptionnel (TPE), instaurée en 2006 car le pays reste souverain pour adapter ses lois aux réalités économiques de l'heure, comme dans beaucoup de pays dont les USA (Windfall profit tax), et la Russie.

Par ailleurs, le volet non conventionnel, sur lequel l'Algérie s'est précipitée, mérite aussi d'être renvoyé à plus tard, si besoin est. Sonatrach, seule, n'a pas encore les moyens techniques et financiers pour aborder cette épineuse aventure et, pour l'heure, il ne faut pas s'attendre à un partenariat gagnant-gagnant. La réhabilitation du potentiel conventionnel par une fiscalité plus alléchante et un management plus réactif demeure le meilleur moyen d'attirer le partenariat, c'est-à-dire revenir à l'esprit de la loi 86-14. L. N.

Deux ont été arrêtés et cinq se sont rendus

Huit terroristes éliminés par l'ANP en un mois

■ L'Armée nationale populaire poursuit son offensive antiterroriste. Ainsi, entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} octobre, huit terroristes ont été éliminés et deux arrêtés, alors que cinq autres se sont rendus.



Par Louiza Ait Ramdane

«**D**ans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les forces de l'ANP ont éliminé 8 terroristes, arrêté 2 autres au moment où cinq autres se sont rendus par eux-mêmes aux forces de sécurité», indique le bilan du ministère de la Défense nationale, soulignant l'arrestation de 19 éléments de soutien aux groupes terroristes et 6 personnes ayant un lien avec l'attentat qui a ciblé le siège de la sûreté de Tiaret. Ainsi, les opérations des forces de l'ANP ont permis également la découverte et la destruction de 32 casemates pour terroristes et armes, la neutralisation de 3 trafiquants d'armes, la récupération de 22 Kalachnikov, d'une lance-roquettes RPG 7, de 4 roquettes et d'un fusil FMPK.

Les mêmes opérations ont permis également la récupération de 9 fusils de type Simonov,

4 fusils semi-automatiques, 22 fusils de chasse, 3 fusils à répétition et d'autres munitions.

Le bilan souligne la découverte et la destruction d'un atelier pour fabrication d'explosifs et 17 bombes artisanales, deux quintaux de produits chimiques et d'autres munitions.

Par ailleurs et dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre le crime organisé, les forces de l'ANP «ont neutralisé 50 trafiquants de drogue, saisi 34 quintaux de kif traité, 2,2 kg de cocaïne et 17 773 comprimés psychotropes».

Une traque sans merci est également livrée aux contrebandiers qui saignent l'économie nationale. En effet, 150 contrebandiers, 1 809 migrants clandestins ont été arrêtés durant la même période, marquée également par le sauvetage de 4 personnes qui risquaient la noyade, selon le même bilan. Pour la journée de lundi, un détache-

ment de l'Armée nationale populaire (ANP) a découvert et détruit à Bejaïa, dans le cadre de la lutte antiterroriste, deux bombes de confection artisanale et deux charges pour ceinture explosive, indique hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation de renseignements, un détachement de l'Armée nationale populaire a découvert et détruit, le 2 octobre 2017 à Bejaïa, deux bombes de confection artisanale, deux charges pour ceinture explosive et des téléphones portables», précise-t-on de même source. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des éléments de l'ANP et de la Gendarmerie nationale «ont arrêté, à Bordj Badji Mokhtar, Béchar, Biskra et Tlemcen, un narcotrafiquant et vingt contrebandiers, et saisi 54,8 kilogrammes de kif traité, 5 camions, 6 véhicules tout-terrain, 24 300 boîtes de ciga-

rettes, ainsi que des outils d'orpillage», tandis que «7 526 unités de différentes boissons et 6,6 tonnes de tabac ont été saisies à Biskra, Mascara et Oran». D'autre part, des gardes-côtes «ont intercepté à Annaba 16 personnes à bord d'une embarcation de construction artisanale», alors que «72 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Tlemcen, Aïn Témouchent et Tamanrasset», ajoute le communiqué. La lutte contre le terrorisme est l'une des missions à laquelle se consacre l'ANP avec dévouement et détermination. Cette détermination est renforcée chaque jour par les résultats probants enregistrés sur le terrain. Au regard de l'instabilité qui règne dans certains pays frontaliers, les forces de l'armée ne manqueront pas de redoubler de vigilance pour faire échouer toutes les tentatives visant à déstabiliser l'Algérie.

L. A. R.

Tizi Ouzou/ Logements AADL

Le DGSN remet des décisions à plus de 500 policiers et ayants droit

Le directeur général de la Sûreté nationale, Abdelghani Hamel, a effectué, hier, une visite de travail dans la wilaya de Tizi Ouzou au cours de laquelle il a inauguré de nouvelles structures policières au niveau de la ville du chef-lieu de wilaya.

Le DGSN a entamé son périple par la mise en service d'une salle de sports et d'un champ de tir, situés à proximité du siège de la Sûreté de wilaya.

Il s'est ensuite rendu au niveau de la 6^e sûreté urbaine de la nouvelle ville de Tizi Ouzou pour inaugurer un célibatorium d'une capacité de 250 lits. A la grande salle de la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou, Abdelghani Hamel a présidé une



cérémonie de distribution de remise des ordres de versement de la première tranche au profit des bénéficiaires parmi les fonctionnaires de police et les ayants droit du programme de logements de type AADL. Au nombre de 548, les bénéficiaires sont issus des wilayas de Tizi Ouzou (200), Boumerdès (160), Tipaza (100) et Alger (88). Pour clore sa visite dans la wilaya de Tizi Ouzou, le DGSN a présidé une réunion avec les cadres locaux de la Sûreté nationale au cours de laquelle des orientations leur ont été données. Le patron de la police a écouté les fonctionnaires invités à exprimer leurs préoccupations socioprofessionnelles.

Hamid M.

LA QUESTION DU JOUR

Cette faible inflation que Janet Yellen ne s'explique pas

Suite de la page une

Et pour cause, une faible inflation était jusque-là considérée comme le meilleur indicateur du bon fonctionnement d'une économie, même dans le cas où cette dernière présenterait par ailleurs quelques sujets d'inquiétude. C'est tout le contraire aujourd'hui, où l'absence d'inflation est perçue au contraire comme un mauvais signe, tant d'ailleurs aux Etats-Unis que dans les autres grandes économies. C'est que toutes sont depuis près d'une décennie sous une double perfusion monétaire, l'une conventionnelle, menée avec des taux d'intérêt historiquement bas, et l'autre qui ne l'est pas. La conjonction des deux aurait dû à tout le moins faire repartir à la hausse l'inflation. Ce qui n'arrive pas. A Cleveland, toutefois, Janet Yellen n'a fait référence qu'au resserrement du marché de l'emploi, pour l'heure une spécificité américaine, les autres grandes économies, en particulier les économies européennes, étant surtout marquées par un chômage important. En réalité, si le bas niveau de l'inflation constitue un mystère, ce n'est pas seulement par rapport au quasi plein emploi que connaît aujourd'hui l'économie américaine, pour autant que les statistiques soient fiables, mais également au regard de la double stimulation monétaire. Si l'inflation est attendue comme la planche de salut, c'est parce que cette double expansion monétaire est anormale, un pis-aller, et que compte tenu de sa durée, il est plus que temps d'en sortir. Commencer à en sortir nécessite le retour de l'inflation, qui ne vient pas en dépit de tout ce qui a été entrepris pour la stimuler. La Fed a augmenté deux fois son taux directeur cette année, dans les deux cas d'un quart de point seulement, et compte l'augmenter une troisième fois à la fin de cette année. C'est le choix premier de sa direction, qui n'exclut toutefois pas de s'abstenir si les choses tournaient mal. Elle serait tout à fait confortée dans ce choix par contre si l'inflation était de la partie. Dans le cas contraire, du reste l'hypothèse la plus probable, augmenter les taux d'intérêts, c'est prendre le risque de relancer la déflation, le contraire de l'inflation, et ce qu'il y a de pire.

M. H.

Durant les 5 premiers mois

Forte contraction du déficit du Trésor public

■ Le déficit du Trésor public s'est fortement contracté durant les cinq premiers mois de l'année en cours en raison d'une forte augmentation des recettes par rapport aux cinq premiers mois de 2016, accompagnée d'une baisse relative des dépenses par rapport à la même période en 2016, selon les derniers chiffres rendus publics par le ministère des Finances.

Par Maya F.

À insi, ce déficit est passé de 1 783,13 milliards de dinars (mlds DA) à fin mai 2016 à 287,32 mds DA à fin mai 2017, soit une baisse de 1 495,8 mds DA (-84%). La loi de finances 2017 (LF 2017) table sur un déficit du Trésor public de 1 297 mds DA (6,7% du PIB). Le directeur général du Trésor, Fayçal Tadinit, avait récemment indiqué que le Trésor public avait besoin de près de 570 mds DA pour couvrir son déficit jusqu'à fin 2017, mettant en avant le rôle du financement non conventionnel pour le rétablissement des équilibres budgétaires.

Entre janvier et fin mai 2017, les recettes budgétaires sont passées à 3 171,3 mds DA contre 1 880,17 mds DA à fin mai 2016 (+68,6%) alors que les dépenses ont reculé à 3 322,5 mds DA contre 3 597,23 mds DA à fin mai 2016 (-7,6%). Les ressources ordinaires du Trésor ont atteint 2 215,92 mds DA à fin mai 2017 (contre 1 154,35 mds DA) dont 1 169,32 mds DA de recettes fiscales (contre 1 067,29 mds DA).

La LF 2017 prévoit des recettes annuelles de 5 635,51 mds DA (+12,7% par rapport à 2016), avec une hausse de 11% des recettes ordinaires estimées à

2 845 mds DA.

Hausse de la fiscalité pétrolière

La fiscalité pétrolière recourue entre janvier et fin mai 2017 s'est établie à 955,37 mds DA (l'équivalent de 9 milliards de dollars), contre 725,82 mds DA à fin mai 2016 (environ 7 milliards usd), en hausse de 31,6%. La LF 2017 a tablé sur une fiscalité pétrolière annuelle de 2 200 mds DA. Selon les données du ministère, le prix moyen du pétrole brut était de 50,55 dollars durant les huit premiers mois de 2016. Le taux de change moyen DA/dollar était de 109,42 DA pour un dollar entre janvier et août 2017 contre 109,07 DA pour un dollar durant les huit premiers mois de 2016. Le taux de change DA/Euro était de 120,77 DA durant la même période (contre 121,69 DA). Pour ce qui est des dépenses, leur baisse a porté à la fois sur le budget de fonctionnement et sur celui d'équipement. Les dépenses de fonctionnement ont reculé en passant de 2 282,15



Ph.D. R.

mds DA à 2 137,32 mds DA alors que celles d'équipement sont passées de 1 315 mds DA à

1 185,16 mds DA. La LF 2017 prévoit 6 883,2 mds DA de dépenses dont 4 591,84 mds DA

alloués au fonctionnement.

M. F./APS

Bourse d'Alger

Projet d'introduction du chèque islamique dans les transactions

La Bourse d'Alger travaille en collaboration avec l'université de Sétif sur un projet d'introduction du chèque islamique dans ses transactions financières, a annoncé son directeur général, Yazid Ben Mouhoub. «Ce projet est en cours de finalisation et sera incessamment présenté devant l'instance de contrôle des opérations boursières qui le soumettra à son tour et après étude au ministère des Finances», a indiqué le responsable à l'APS en marge d'un Forum économique sur la finance islamique et son impact sur l'économie nationale, organisé par l'Association des journalistes et correspondants de presse de Blida. «Il est élaboré en collaboration avec l'université de Sétif qui compte de nombreux cadres compétents spécialistes dans le domaine économique et du marché des finances, et ce, dans le cadre d'une convention signée entre cette institution et la Bourse d'Alger», a-t-il précisé. La Bourse d'Alger a également signé une convention avec la Bourse d'Arabie saoudite qui

compte la plus importante réserve de chèques, qui dépasse les 400 milliards de dollars, et ce, dans le but de bénéficier de son expérience dans le domaine du chèque islamique, a ajouté le responsable. M. Ben Mouhoub a observé que la faible présence des entreprises en Bourse, dont le potentiel financier est estimé à 485 milliards de dinars, était due au recours de ces entités économiques aux crédits bancaires caractérisés par une grande fluidité des financements bancaires durant la période allant de 2000 à 2014 et que la majorité des entreprises sont familiales et ne proposaient pas leurs actions à la vente. La conjoncture économique nationale obligera de nombreuses entreprises à entrer en Bourse pour se maintenir, a-t-il observé. Plaidoyer pour la mise en place d'un cadre juridique de la finance islamique Des économistes et des experts ont plaidé, lundi à Blida, en faveur de la mise en place d'un cadre juridique de la finance islamique, qui contribuera «à sortir le pays de la

crise économique qu'il vit actuellement». «Le gouvernement est appelé à mettre en place ce cadre juridique afin de pouvoir l'appliquer dans les meilleurs délais», a déclaré le président du Club économique algérien, Abdelkader Semari, lors de son intervention au Forum économique sur la finance islamique et son impact sur l'économie nationale, organisé par l'association des journalistes et correspondants de presse de Blida. Il a expliqué que «la proposition de la mise en place de ce système de financement déjà adopté par de nombreux pays européens, permettra à l'Algérie de mieux gérer la crise», mettant «l'expérience des 140 experts membres du Club à la disposition des autorités compétentes pour tracer les mécanismes d'une sortie de crise». «La réussite du projet de mise en place de la finance islamique repose sur la mise en place d'un cadre organisationnel et la prise de décisions fermes de la part de l'Etat qui obligerait les banques à appliquer ce système

de financement», a observé M. Semari. Dans le même sillage, un membre du Haut conseil islamique et expert économique, Mohamed Djelab, a dévoilé que cette institution avait présenté au gouvernement un projet sur le système monétique islamique qui ne se limite pas aux banques mais aborde d'autres produits, dont les assurances, la zakat et le code du commerce. Ce projet aborde également le cas des banques islamiques qui peuvent agir en termes de crédit en toute sérénité vu que la loi actuelle n'interdit pas ce genre d'opérations financières, a-t-il ajouté. Présent à cette rencontre, le directeur général de la Bourse d'Alger, Yazid Ben Mouhoub, a indiqué que la situation économique actuelle demande l'engagement de réflexion sur d'autres systèmes de financement de l'économie nationale, dont la finance islamique qui peut représenter une solution pour verser dans le système formel la manne financière du marché parallèle.

Smail Y.

Pour réduire les terres en jachère

Extension de la culture de légumes secs

La superficie réservée aux légumes secs verra une extension dans la wilaya d'Oran, afin de réduire les terres en jachère et leur intégration au cycle cultivable lors de la saison agricole 2017-2018, a-t-on appris lundi de la Direction des services agricoles (DSA). Dans ce cadre, il est prévu la plantation de 500 hectares en légumes secs surtout les pois chiches au niveau des régions de grandes récoltes dont Oued Tlélat, Tafraoui, Bethioua et Hassi Mefsoukh, a indiqué le DSA à l'APS, en marge du Salon des produits agricoles, ouvert lundi

à la Maison de l'artisanat et des métiers d'Oran. Selon la coopérative de céréales et légumes secs (CLLS) d'Oran, 50 agriculteurs ont adhéré à ce programme en déposant auprès de la CLLS leurs dossiers et signant un accord d'engagement pour leur fournir des semences, a fait savoir Kadi Tahar. Les expériences effectuées au niveau de quatre exploitations agricoles ont donné un bon rendement de pois chiches, selon la même source qui a déclaré que la superficie réservée à cette récolte ne dépasse pas 80 ha à Oran. La quantité produite de légumes

secs a atteint 15 quintaux l'hectare la saison écoulée et devra atteindre 30 qx/ha, si le parcours technique est respecté. La chambre d'agriculture de la wilaya d'Oran a sensibilisé les agriculteurs pour adhérer à ce programme initié par le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche pour l'extension des terres de légumes secs, a fait savoir le secrétaire général de la chambre. La culture de légumes secs contribuera à diversifier la production, à résorber les terres en jachère et à offrir un nouveau revenu au fellah dans la wilaya

d'Oran, a affirmé Zeddou Lahouari. Le Salon des produits agricoles, organisé à l'occasion de la journée nationale de vulgarisation agricole, enregistre la participation de 70 exposants en différentes filières agricoles outre des instances nationales de formation, de financement, d'assurances, de santé végétale et de matériel agricole. En outre, un hommage sera rendu à des fellahs d'Oran. Cette manifestation de trois jours est initiée par la chambre agricole, la DSA et la chambre d'artisanat et des métiers.

Halim H.

La facture des importations de matières plastiques à plus de 2 milliards de dollars

■ La facture des importations de l'Algérie en matières plastiques a dépassé 2 milliards de dollars en 2016, a indiqué lundi à Alger le chef de division des industries chimiques au ministère de l'Industrie et des Mines, Laïdouni Malek, précisant qu'une partie considérable était destinée à couvrir la demande des PME et entreprises du secteur des industries chimiques.

Par Salem K.

Les données avancées par le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes algériennes (CNIS) font ressortir des importations d'une valeur de 2,174 milliards de dollars de matières plastiques, dont 1,904 milliards de dollars de produits bruts destinés à l'industrie plastique avec un taux de 87,58 % et 269 millions de dollars de produits plastiques finis, a indiqué M. Laïdouni lors d'une journée d'information organisée au siège de la Chambre algéro-allemande d'industrie et de commerce en prévision du Salon international PlastAlger et Printpack: 5^e Salon international des plastiques et composites et 6^e Salon de l'impression et de l'emballage, pré-



vus du 11 au 13 mars 2018 à Alger. Les quantités importées sont destinées à couvrir la demande des Petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises activant dans le domaine des industries chimiques au nombre de 2 600, a fait savoir M. Laïdouni. Le secteur veille à développer la sous-traitance dans le domaine de l'industrie et la transformation du plastique, d'autant que le volume de la matière plastique dans la composante des produits manufacturés est considérable et touche tous les secteurs. L'industrie et la transformation du plastique existe en Algérie depuis les années 70, indique le responsable qui précise que son activité s'est nettement développée depuis 2012 suite à la promulgation de plusieurs décrets exécutifs, suivis de décisions prises par le président de la

République, Abdelaziz Bouteflika en Conseil des ministres tenu en juillet 2016 appelant à développer le domaine des industries pétrochimiques, étant une activité économique à grande valeur ajoutée pour l'économie nationale. L'élargissement et la diversification de ces activités dans le secteur de la pétrochimie permettra d'appliquer des techniques modernes plus efficaces et plus rentables dans le domaine de l'industrie plastique. Le développement de ce domaine permettra, à l'avenir, de répondre à la demande locale et extérieure en matières premières, a-t-il dit, précisant que le secteur aspire exporter vers les marchés régional et international, particulièrement le marché africain qu'il qualifie de «prometteur». Le plastique transformé est utilisé dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentai-

re, du logement, de la construction, des ressources en eau, de l'industrie automobile et dans le secteur de l'Education et autres, a ajouté le même responsable. Les besoins du secteur de l'industrie automobile en plastique représente en Algérie 35% du volume global, a poursuivi M. Laïdouni, affirmant que le secteur de l'industrie et des mines œuvre promouvoir la production du plastique destiné à l'industrie automobile et à inciter les entreprises nationales à produire et à transformer le plastique au profit des usines de voitures, à travers le territoire national. Une étude de faisabilité a été lancée en avril 2017 pour créer des groupes d'industrie chimique à l'ouest du pays, a-t-il rappelé, soulignant que le groupe Sonatrach a élaboré un plan de développement des industries pétrochimiques en vue de développer le tissu

des industries manufacturières dans le pays y compris les mini-projets destinés aux petites et moyennes entreprises (PME). Le plan en question vise à diversifier la production et à augmenter la productivité et le volume de l'investissement, en sus d'assurer une meilleure gestion des frais de production et l'amélioration des programmes de formation dans ces domaines. Concernant le Salon international PlastAlger & Printpack prévu pour la mi-mars 2018, M. Laïdouni a insisté sur l'importance de ce rendez-vous qui se veut un espace idoine pour établir des relations de partenariat et de coopération entre les investisseurs algériens et étrangers dans le cadre d'une approche «gagnant-gagnant». Le salon permettra aux PME algériennes d'acquiescer l'expérience requise et de bénéficier des technologies de pointe utilisées dans ce domaine, a-t-il indiqué. Près de 200 participants dont des étrangers représentant 30 pays devraient prendre part au salon. Le vice-président de la chambre algéro-allemande de commerce et d'industrie, Samy Bouhadiche a mis en avant les facilités accordées par l'Etat pour attirer les investisseurs étrangers vers le marché algérien et faciliter l'accès des investisseurs algériens aux marchés internationaux. La précédente édition du salon avait vu la participation de 166 exposants représentant 22 pays, outre 4360 visiteurs professionnels. Après avoir été le cinquième fournisseur de l'Algérie en 2016, l'Allemagne est devenu son 4ème fournisseur en 2017, selon les données avancées par la chambre de commerce et d'industrie basées sur les statistiques du Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (CNIS).

S. K./APS

Au 2^e trimestre 2017

La production industrielle du secteur public en petite hausse

La production industrielle du secteur public a enregistré une hausse de 2% au deuxième trimestre 2017 par rapport au même trimestre de 2016, situant le taux de croissance au 1^{er} semestre 2017 à 1,1%, a appris l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS). Cette hausse a été essentiellement tirée par les secteurs, respectivement, des bois et papiers, de l'énergie et de l'agroalimentaire, alors que des contreperformances ont été enregistrées dans le secteur des industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMME), ainsi que celui des industries chimiques, des cuirs et chaussures. La production dans le secteur de l'énergie a été marquée par une croissance de 8,8% au 2ème trimestre par rapport au même trimestre 2016, taux largement supérieur à celui relevé au 2^e trimestre 2016 par rapport à celui de 2015 (+4,9%). Toutefois, les hydrocarbures ont connu une stagnation au 2^e trimestre par rapport à la même période de l'année 2016, situant la variation du semestre à 1,3% par rapport au

1er semestre 2016. La production du pétrole brut et du gaz naturel a augmenté de 2,5%. Un relèvement de la production a caractérisé la liquéfaction du gaz naturel avec une hausse de 2,4% au 2ème trimestre. En revanche, le raffinage de pétrole brut a accusé une baisse de 12,4% sur la période avril-juin 2017 par rapport à la même période de l'année écoulée, précise l'ONS. Mais de tous les secteurs industriels, la plus forte croissance a encore été observée dans les industries des bois et papier avec une hausse de 9,1% au 2^e trimestre 2017. Cette évolution a été induite par les activités de l'industrie de l'ameublement avec une hausse de près de 82% et celle du liège avec une augmentation de près de 60%. Mais une baisse a été enregistrée dans la menuiserie générale et les biens intermédiaires (-56,3%) et la fabrication et transformation du papier (-16,1%). Concernant les industries agroalimentaires, leur production a poursuivi sa tendance à la hausse de l'ordre de 4,3%. Cette hausse est tangible au niveau du travail de grains qui

a enregistré une nouvelle performance de 18%, similaire à celle observée au 1er trimestre 2017 (+18,1%). Un relèvement de la production a également caractérisé la filière des matériaux de construction avec une hausse de 5,6%, tirée particulièrement par la fabrication des liants hydrauliques dont la production a augmenté de 12,8%. Par ailleurs, le secteur des mines et carrières a enregistré une baisse de 5,7%, proche de celle observée au trimestre précédent (-5,5%). Ainsi, à l'exception de l'extraction du minerai de fer qui a inscrit une croissance de 18%, le reste des activités relevant de ce secteur a affiché des baisses.

Les ISMME n'arrivent pas à décoller

Les industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMME) ont continué dans une trajectoire descendante avec une baisse de 9,1%, même si elle a été de moindre ampleur par rapport au 1^{er} trimestre 2017 (-

12,5%), résultant du recul du niveau de production engendré par certaines activités. Les seules filières de ce secteur qui ont échappé à la baisse sont celle de la sidérurgie et transformation de la fonte et acier (+19,6%) et celle des biens d'équipement métallique (+14,5%). Quant aux industries chimiques, elles ont enregistré une baisse de 18,2%, qui a été perceptible au niveau de l'ensemble des activités relevant du secteur. Pour ce qui est des cuirs et chaussures, leur production a observé une baisse de près de 27%. Ce résultat est perceptible au niveau des biens intermédiaires. En revanche, les biens de consommation de ce secteur a marqué un relèvement de près de 11%. Concernant les industries textiles, elles ont enregistré une décroissance de 8,7% au 2ème trimestre 2017. Le principal facteur de cette tendance baissière est la fabrication des biens intermédiaires dont la production a chuté de 17%, contrairement aux biens de consommation qui ont inscrit un redressement appréciable de 12,8%.

Ghani T.

Aïn Defla

Plus de 24 000 logements en cours de réalisation

■ Au total, 24 149 logements tous types confondus sont en cours de réalisation sur le territoire de la wilaya de Aïn Defla, a-t-on appris lundi de la directrice du secteur.

Par Faten D.

Il s'agit de 10 513 logements publics locatifs (LPL), 720 logements promotionnels aidés (LPA), 4 464 logements de type rural, 5 750 logements en location-vente, 180 logements promotionnels publics (LPP) et 1 077 logements promotionnels libres (LPL), a précisé M^{me} Fatiha Arkab en marge des portes ouvertes organisées à l'occasion de la Journée arabe et mondiale du logement, célébrée le premier lundi du mois d'octobre.

Le programme en cours porte également sur 631 constructions au titre des aides destinées au remplacement des chalets et 814 autres au titre des aides à la réhabilitation des habitations précaires, a-t-elle ajouté.

L'achèvement de ces logements renforcera le parc loge-



ment de la wilaya qui renferme actuellement plus de 195 200 unités et, par ricochet, améliorera le taux d'occupation par loge-

ment (TOL) estimé à 4,92%, a-t-elle soutenu.

Divers partenaires de la direction du logement de la wilaya, à

l'instar de la Direction de l'urbanisme et de la construction (DUC), la Caisse nationale du logement (CNL) et la Direction

des équipements publics ont pris part à ces portes ouvertes abritées par la salle «Abdelhamid Ibn Badis de Aïn Defla. F. D.

Tissemsilt

Distribution de 25 000 aides à l'habitat rural à fin septembre

Plus de 25 300 aides à l'habitat rural ont été distribuées dans la wilaya de Tissemsilt jusqu'à fin septembre dernier, a-t-on appris lundi du directeur de l'habitat.

En marge de portes ouvertes sur le secteur organisées à l'occasion de la Journée mondiale arabe de l'habitat célébrée le 2 octobre, Mohamed Mekhideche a déclaré que ces aides sont inscrites au titre des plans de déve-

loppement pour la période allant de 2000 à fin septembre dernier en faveur des 22 communes de la wilaya.

A la faveur de ces aides, 23 963 constructions rurales ont été réalisées, soit un taux d'avancement de 93 pc du programme de l'habitat rural dans la région.

Il est question actuellement de la réalisation de 1 654 habitations rurales à un taux d'avance-

ment des travaux variant entre 20 et 90 pc, selon le même responsable qui a indiqué que les mesures prises par la direction de l'habitat ont contribué à redynamiser le programme d'habitat rural dans la wilaya dont celle d'accorder un délai pour le lancement de la construction sous peine de récupérer l'aide.

Par ailleurs, M. Mekhideche a annoncé que les autorités locales ont soumis une deman-

de au ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville pour accorder à la wilaya un quota supplémentaire de 4 000 aides rurales afin de satisfaire les nombreuses demandes des zones rurales déshéritées dont celles des communes de Bordj Bounaama, Boukaid et Ammari.

La manifestation portes ouvertes sur l'habitat, tenue à la maison de la culture Mouloud-Kacim Nait Belkacem de

Tissemsilt, a été marquée par une exposition d'affiches et de fiches techniques mettant en exergue des programmes en cours de réalisation par des instances relevant de ce secteur dont l'OPGI, la direction de l'urbanisme et de la construction et l'entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI).

M. L.

Boumerdes Plus de 300 placements de demandeurs d'emploi en trois mois

PLUS DE 300 placements dans des postes d'emploi permanents ont été réalisés entre juillet et septembre 2017 par l'Agence de l'emploi de Boumerdes, dont plus de 90 % dans le secteur privé, a-t-on appris, lundi auprès de sa responsable.

Ces placements ont été réalisés sur un total de 460 offres d'emplois, contre plus de 1 200 demandes de travail introduites auprès de l'Agence depuis début 2017, a indiqué à l'APS M^{me} Lounis Nadja.

En 2016, les offres de travail hors dispositifs classiques d'aide à l'emploi ont enregistré une hausse de 13 %, représentée par 13 544 offres contre 11 982 offres en 2015, a fait savoir la responsable.

Soit une hausse de 27%, a-t-elle ajouté, réalisée la même année (2016) dans le nombre de placements permanents, qui est passé à 9 746, contre 7 677 placements réalisés en 2015. Une différence de 2 069 placements, s'est-elle félicitée.

K. L.

Oran

Formation de plus de 300 jeunes porteurs de projets agricoles

La chambre d'agriculture d'Oran a contribué, cette année, à la formation de 369 jeunes porteurs de projets agricoles au niveau du centre de formation professionnel spécialisée en agriculture de Misserghine, a-t-on appris lundi de cette chambre.

La formation, qui s'est effectuée en deux sessions, touche toutes les filières agricoles, a indiqué le Secrétaire général de la chambre, en marge du salon des produits agricoles, ouvert lundi à la maison de l'artisanat et des métiers à hai «Es-sabah» (est d'Oran).

En outre, cinquante agriculteurs et fils de fellahs ont bénéficié de formation au niveau de l'Institut technologique spécialisé en agriculture d'Aïn témouchent lors de la saison agricole (2016-2017), a ajouté Zeddah Lahouari. D'autre part, la chambre a programmé 18 séances de vulgarisation au profit d'agriculteurs dans plusieurs spécialités, dont les grandes récoltes, les maraichers, la santé animale, en plus de l'organisation de caravanes de sensibilisation sur la santé végétale.

Par ailleurs, elle a participé à plusieurs manifestations internationales organisées à Oran liées au secteur agricole pour faire découvrir les performances nouvelles et bénéficier des expériences pour développer le secteur. Le nombre de fellahs et éleveurs

inscrits au niveau de la chambre agricole de la wilaya d'Oran a atteint plus de 11 000 adhérents, dont 789 femmes rurales. La chambre a délivré, à ce jour, 5 271 cartes magnétiques.

Plus de 70 exposants activant dans différentes filières agricoles participent au salon des produits agricoles organisé à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de vulgarisation agricole placée sous le slogan: «L'investissement dans la connaissance, une garantie de la sécurité alimentaire», en plus de représentants d'instances nationales et d'artisans ayant un rapport avec le secteur agricole.

Cette manifestation de trois jours est organisée par la Chambre d'agriculture et la Direction des services agricoles (DSA) en collaboration avec la Maison de l'artisanat et des métiers d'Oran.

De 15 à 20 ans de prison ferme dans une affaire de drogue

Des peines de 15 ans de prison ferme ont été prononcées lundi à l'encontre de cinq mis en cause et de 20 ans de réclusion par contumace contre deux autres en fuite dans l'affaire de 9,17 quintaux de kif par le tribunal criminel d'Oran. Huit accusés, dont un a été acquitté, ont comparu devant le tribunal cri-

minel d'Oran pour trafic de drogue dans cette affaire, qui remonte au 18 novembre 2015, lorsque des éléments de la Gendarmerie nationale de Rahouia (Tiaret), agissant sur informations, ont opéré la saisie de 917 kg de kif traité trouvés dissimulés à bord d'un camion stationné sur l'autoroute Est-Ouest au niveau de Rahouia.

Deux autres véhicules légers, qui servaient d'éclaireurs, ont été également saisis dans la localité de Gartoufa, relevant de la wilaya de Relizane.

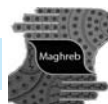
Les investigations diligentées par les éléments de la police judiciaire de la gendarmerie nationale ont abouti à l'arrestation de six personnes et deux autres en fuite sont activement recherchées.

L'enquête a révélé que la marchandise prohibée devait être acheminée vers la Libye passant par Ghardaïa.

Lors du procès les accusés présents ont tout nié les faits retenus contre eux, prétendant qu'ils accompagnaient le camion et lui ouvraient la voie pour d'autres motifs que le transport de la drogue. Mais dans la confrontation entre eux, ils se sont empêtrés dans d'innombrables contradictions.

Le procureur de la République a requis 20 ans de prison ferme à l'encontre des huit accusés.

Ali T.



Libye

La fermeture des champs pétroliers génère d'importantes pertes

■ La Libye subit de lourdes pertes à cause des fermetures répétées des gisements et terminaux pétroliers, a déploré lundi le président de la Compagnie nationale libyenne de pétrole.

Par Mondji T.

« La fermeture du champ (al-Sharara) de la mi-août jusqu'en septembre a coûté à la Libye 308 millions de dollars », a indiqué Moustafa Sanalla, lors d'une conférence de presse lundi à Tripoli.

Dimanche, la production pétrolière a de nouveau été suspendue dans ce champ d'Al-Sharara, l'un des plus importants de l'ouest du pays, après sa fermeture par une milice armée.

La production de pétrole y avait pourtant repris début septembre. Ce gisement produit 283 000 barils par jour et approvisionne la principale raffinerie de l'ouest située à Zawiyah (45 km à l'ouest de la capitale) et son port. Le président de la NOC a par ailleurs annoncé la levée prévue mardi de l'état de «force majeure» décrété après la fermeture d'Al-Sharara.

Invoqué dans des circonstances exceptionnelles, l'état de «force majeure» permet une exonération de la responsabilité de la NOC en cas de non-respect des contrats de livraison de pétrole. La production sur les champs pétroliers de l'ouest du



pays est régulièrement arrêtée en raison de blocages imposés par des milices faisant office de gardes des installations pétrolières, pour réclamer des rémunérations ou pour des motivations politiques. La reprise de la production et des exportations pétrolières est nécessaire pour remettre en l'état une économie moribonde et rasséréner une population éprouvée par l'instabilité politique et sécuritaire

depuis le renversement du régime de Mouammar Kadhafi en 2011.

La Libye produisait 1,6 million de barils par jour avant la chute de Kadhafi.

Fin 2014, des combats et des protestations avaient bloqué la majorité des champs et des terminaux pétroliers, des zones au cœur de luttes de pouvoir dans un pays qui dispose des plus grosses réserves pétrolières

d'Afrique (devant le Nigeria et l'Algérie) et où les exportations de brut représentent la principale ressource économique. Aucune goutte de pétrole n'avait pu sortir des principaux ports libyens jusqu'en septembre 2016 avec la réouverture du terminal de Ras Lanouf. La fermeture des ports pétroliers a coûté plus de 130 milliards de dollars à la Libye.

M. T./APS

Du 14 au 22 octobre

Une délégation de jeunes sahraouis au festival de la jeunesse à Sochi en Russie

La union de la «jeunesse Sakia El Hamra-Oued Eddahab», a annoncé la participation d'une délégation de jeunes sahraouis aux travaux de la 19e édition du festival international de la jeunesse et des étudiants prévu du 14 au 22 octobre à Sochi en Russie, a indiqué l'agence de presse sahraouie (SPS).

Une délégation de près de 100 jeunes Sahraouis représentant les établissements et les villes occupées du Sahara occidental, participera à cet événement, outre 20 000

autres participants venus de 150 pays.

Les participants ont choisi de donner à cette édition le nom du leader sahraoui, le regretté Mohamed Abdelaziz, aux côtés des deux leaders révolutionnaires Che Guevara et Fidel Castro.

La cause sahraouie sera à l'honneur durant les travaux de ce festival international à travers une exposition dédiée au parcours du regretté Mohamed Abdelaziz, une figure de proue connue pour son combat pour la paix. Une forte participation de la jeunesse

sahraouie est également attendue dans les ateliers du festival. Dans le même contexte, la délégation sahraouie présentera une série de conférences qui porteront des thèmes essentiels à l'instar de la décolonisation, des droits de l'homme, du pillage des ressources naturelles et de la tragédie du mur érigé par l'occupant marocain qui divise le Sahara occidental, outre des soirées artistiques animées par des artistes sahraouis, suivies de spectacles folkloriques du patrimoine culturel sahraoui.

Ouali T.

Intergroupes parlementaires «Paix et liberté pour le peuple sahraoui» en Espagne

Appel à mettre fin à l'occupation du Sahara occidental

Les Intergroupes parlementaires «Paix et liberté pour le peuple sahraoui» en Espagne ont exigé, dans le cadre de leur 21^e Conférence tenue au siège du Parlement basque en présence du membre du Secrétariat national du Front Polisario, président du Parlement Khatri Adouh et de la représentante du Front Polisario en Espagne Khira Boulahi, de mettre fin à l'occupation du Sahara occidental.

Les Intergroupes réitérent «une revendication sans équivoque et fondamentale» pour la mise en œuvre des résolutions des Nations unies concernant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination par le biais d'un référendum. «Nous dénonçons

la présence marocaine illégale au Sahara occidental», ont-ils indiqué dans un communiqué reproduit lundi par l'agence de presse sahraouie SPS. Ils ont également réaffirmé que le «Front Polisario est le représentant légitime et unique du peuple sahraoui», exprimant leur «soutien et solidarité» avec les prisonniers politiques de Gdeim Lzok et condamnant «les procès iniques dans un processus illégal et injustifié», tout en exhortant à «leur libération immédiate». Par ailleurs, les Intergroupes qualifient de «très positive» la décision de la Cour nationale des comptes qui reconnaît la responsabilité de l'Espagne «en tant que puissance administrante de

le territoire du Sahara occidental (selon le droit international). Ils dénoncent aussi le pillage des ressources naturelles du Sahara occidental par le Maroc, exhortant les entreprises opérant dans la région «de respecter le droit international et les droits du peuple sahraoui». Les 14 Intergroupes présents à cet événement ont réitéré leur demande pour l'élargissement des prérogatives de la mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental (Minurso), appelant les Nations unies à doter cette mission d'une composante chargée de «surveiller et de sauvegarder les droits de l'homme des Sahraouis

dans les territoires occupés par le Maroc à l'instar des autres missions de l'ONU dans le monde». S'agissant de l'Espagne, les Intergroupes exhortent leur pays à exiger du Maroc «le respect scrupuleux des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara occidental» et «accorder un statut diplomatique à la Représentation du Front Polisario en Espagne, étant le seul et légitime représentant du peuple sahraoui».

Ils demandent également à l'Espagne de «promouvoir des initiatives politiques devant aboutir à une solution juste et définitive au Sahara occidental et augmenter l'aide humanitaire

Tunisie

Fortes précipitations sur les 24 provinces du pays

DE FORTES précipitations ont marqué ce début de semaine dans 24 provinces de Tunisie notamment celles du nord, nord-ouest et plus particulièrement le Grand-Tunis, comme l'a prévu l'Institut national tunisien de météorologie (INM). Les grandes quantités de pluies diluviennes ont généré de violents courants d'eau voire même des inondations dans les provinces du Grand-Tunis (Ariana, Manouba, Ben Arous et Tunis-ville), ce qui a causé l'interruption de la circulation dans plusieurs zones, a pu constater un correspondant de Xinhua. «A partir de cet après-midi, la situation météorologique sera favorable à des pluies orageuses qui gagneraient en intensité», a alerté l'INM qui prévoit, dans un bulletin spécial, des vents dépassant 60km/h. Selon la même source, la province de Zaghwan (nord-est) a enregistré la pluviométrie la plus forte avec, à titre d'exemple, 69 millimètres dans la commune de Bir Mechagua.

H. Y.

Coopération judiciaire

Louh s'entretient avec l'ambassadeur du Maroc

LE MINISTRE de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a reçu lundi les ambassadeurs du Maroc et de la République démocratique populaire de Corée avec lesquels il a examiné les voies et moyens de consolidation de la coopération bilatérale dans les domaines judiciaire et juridique, indique un communiqué du ministère. La rencontre entre M. Louh et l'ambassadeur marocain, Lahcen Abdelkhalak, a porté sur les moyens de renforcer la coopération juridique et judiciaire entre les deux pays, précise le communiqué. Le ministre de la Justice a évoqué, par ailleurs, avec l'ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée, Choe Hyok Chol, le renforcement de la coopération entre l'Algérie et la Corée dans les domaines juridiques et judiciaires, ajoute la même source.

K. L.

O. T.



Proche-Orient

Le gouvernement palestinien se réunit à Ghaza, une première depuis 2014

■ Le Premier ministre palestinien, Rami Hamdallah, a réuni son gouvernement dans la bande de Ghaza hier, une première depuis 2014, censée matérialiser le retour de l'Autorité palestinienne internationalement reconnue, aux commandes du territoire aux mains du Hamas.

Par Rosa C.

«**N**ous sommes ici pour tourner la page de la division et restituer au projet national son juste cap qui est la création d'un Etat» palestinien, a déclaré M. Hamdallah devant ses ministres réunis sous les portraits du leader historique Yasser Arafat et de l'actuel président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas.

Malgré la circonspection

nourrie par l'échec des précédentes tentatives de rapprochement, la tenue de ce conseil des ministres placé sous très haute protection armée est, après l'arrivée elle-même de M. Hamdallah à Ghaza lundi, une avancée significative dans l'effort des groupes palestiniens pour surmonter une décennie de déchirements dévastateurs.

La visite de M. Hamdallah doit préparer le terrain à un transfert progressif de responsabilités – au moins civiles – du Hamas à l'Autorité palestinienne, dont



Ph. > D. K.



Points chauds

Enseignements

Par Fouzia Mahmoudi

A lors que les États-Unis sont encore choqués par l'attentat commis dimanche soir à Las Vegas, qui a fait la une des médias du monde entier, la France subissait elle aussi une attaque. Et si le nombre de victimes est incomparable il est tout de même à ajouter à toutes les attaques qui ont eu lieu sur le sol français depuis deux ans et dont le bilan continue de grossir. Ainsi, dimanche deux personnes ont été tuées par un migrant en situation irrégulière, qui, interpellé à Lyon vendredi, s'était vu relâché par la police. Un fait qui a attiré l'attention du ministre de l'Intérieur qui demande aujourd'hui des éclaircissements. Le ministère de l'Intérieur a en effet annoncé cette semaine qu'une enquête administrative allait être menée pour «faire toute la lumière» sur les conditions dans lesquelles l'auteur de l'attaque de dimanche à Marseille avait été remis en liberté, la veille à Lyon, où il avait été placé en garde à vue. Le ministre, Gérard Collomb, a décidé de saisir l'Inspection générale de l'administration (IGA), qui devra rendre ses conclusions «sous une semaine», a souligné le ministère de l'Intérieur dans un communiqué. L'homme qui a tué deux jeunes femmes dimanche à la gare de Marseille, un étranger en situation irrégulière détenteur d'un passeport tunisien, avait été interpellé vendredi à Lyon pour vol à l'étalage. Il n'avait pas pu être placé en centre de rétention après cette arrestation, car la préfecture du Rhône n'avait pas été en mesure de donner son feu vert, selon des sources proches de l'enquête judiciaire. L'une de ses sources a expliqué que «la personne de permanence à la préfecture du Rhône, ayant autorité pour signer l'obligation de quitter le territoire (OQTF) et le placement en centre de rétention de l'assaiant de Marseille, était absente», ce qui a empêché la procédure d'arriver à son terme. Une autre source proche du dossier a cependant fait valoir qu'il y avait «un problème de disponibilité de places en rétention le samedi matin». Selon l'Intérieur, l'enquête de l'IGA «vise à faire toute la lumière sur l'action des services de l'État et à être en mesure d'en tirer, si nécessaire, les enseignements». Le meurtrier était connu depuis 2005 par les services de police, sous sept identités différentes pour des faits de droit commun, a indiqué le procureur de la République de Paris, François Molins. Selon une source proche du dossier, l'homme, qui a déclaré être entré en France en 2003, avait déjà fait l'objet en 2005 d'un arrêté de reconduite à la frontière par le préfet du Var, avant d'être remis en liberté au bout de deux jours, en raison du manque de places en centre de rétention administrative (CRA) et faute de documents d'identité. Il a ensuite séjourné en Italie où, de 2009 à 2017, il a bénéficié d'un titre de séjour, avant que celui-ci n'expire en janvier. Aujourd'hui, s'il est trop tard pour sauver la vie des deux jeunes filles, le ministre de l'Intérieur souhaite, semble-t-il, mettre en place des mesures qui limiteraient ce genre de drames qui se multiplient un peu partout en Europe et qui ont fait ces derniers mois des dizaines de morts. Reste à savoir s'il aura les moyens et le soutien politique pour le faire. **F. M.**

émane le gouvernement palestinien. Le Hamas, considéré comme terroriste par Israël, les États-Unis ou l'Union européenne et comme infréquentable par certains pays arabes, a évincé l'Autorité de Ghaza en 2007 au prix d'une quasi-guerre civile avec le Fatah, son grand rival qui domine cette entité intérimaire créée par les Accords d'Oslo et censée préfigurer un Etat palestinien indépendant. Depuis, l'Autorité n'exerce plus son pouvoir, limité, que sur la Cisjordanie, territoire palestinien occupé par Israël depuis 50 ans et distant de Ghaza de quelques dizaines de kilomètres.

Les dissensions palestiniennes sont considérées comme l'un des principaux obstacles à un règlement du conflit israélo-palestinien et l'une des causes des maux endurés par les deux millions de Ghazaouis: guerres, blocus israélien et égyptien, pénuries d'eau et d'électricité, chômage.

Le gouvernement palestinien avait siégé à Ghaza pour la dernière fois fin 2014, au lendemain d'une nouvelle guerre destructrice, la troisième dans le territoire entre Israël, le Hamas et ses alliés depuis 2008.

Le gouvernement d'alors, dit de «consensus national» et constitué de technocrates approuvés par le Fatah et le Hamas, était le fruit d'une énième entreprise de réconciliation menée avant la guerre. Devant l'ampleur des dégâts, les res-

ponsables palestiniens avaient proclamé que les divisions étaient derrière eux. Malgré l'impératif de la reconstruction et l'insistance de la communauté internationale sur le nécessaire retour de l'Autorité à Ghaza pour la mener à bien, les groupes palestiniens s'étaient à nouveau rapidement déchirés, M. Abbas accusant le Hamas de maintenir un gouvernement «parallèle» dans le territoire.

En septembre, le Hamas a fini par accepter le retour de l'Autorité sous la pression du grand voisin égyptien, des déconvenues diplomatiques de son allié qatari et d'un sévère tour de vis financier donné par M. Abbas, qui a notamment cessé de payer la facture de l'électricité fournie par Israël à Ghaza.

Ces mesures ont rendu encore plus pénible la vie quotidienne dans l'enclave. Les Ghazaouis éprouvés attendent à présent que M. Abbas ou M. Hamdallah annonce leur levée.

Le scepticisme est largement répandu quant aux chances de succès de cette nouvelle tentative de rapprochement. L'une des questions essentielles est de savoir si le Hamas, commandant à une force armée estimée à environ 25 000 hommes, est prêt à céder le contrôle de la sécurité à l'Autorité.

Des questions aussi épineuses pourraient être renvoyées à plus tard, la priorité affirmée par le Premier ministre

palestinien étant de soulager les souffrances des Ghazaouis. Les détails d'un transfert ultérieur de responsabilités doivent être discutés au Caire dans les prochains jours.

Certains observateurs notent cependant qu'isolé, redoutant une explosion sociale et peut-être plus pragmatique qu'avant, le Hamas n'a guère d'autre choix que la réconciliation.

L'envoyé spécial de l'ONU Nickolay Mladenov se disait lundi auprès de l'AFP «prudentement optimiste», en relevant la «volonté politique réelle» du Hamas et du Fatah, ainsi que l'implication forte, jusqu'alors, de l'Égypte, puissance régionale voisine et acteur historique à Ghaza.

Spectacle rare, un immense poster du président palestinien au côté du président égyptien Abdel Fattah al-Sissi a été placardé dans la bande de Gaza près du bâtiment où se tenait le conseil des ministres, avec ces mots: «Merci à l'Égypte, merci au président Sissi».

Un gigantesque drapeau égyptien a été hissé sur une autre bâtisse. Le général Khaled Fawzi, chef des services de Renseignement égyptiens qui ont joué un rôle éminent dans le rapprochement palestinien, était attendu hier après-midi à Ghaza, a indiqué à l'AFP un officiel appartenant à une délégation égyptienne entrant hier dans le territoire.

R. C.



Colloque international sur le patrimoine immatériel à Oran

Un hommage rendu à Taos Amrouche

■ L'Université d'Oran 2 Mohamed-Ben Ahmed abritera aujourd'hui et demain un colloque international sur le patrimoine culturel immatériel algérien et sa sauvegarde. Ce rendez-vous culturel verra la participation d'un grand nombre d'intellectuels et l'organisation de débats autour de différents thèmes.

Par Abbla Selles

Un colloque international sur le patrimoine culturel immatériel algérien et sa sauvegarde s'organise aujourd'hui et demain à l'université d'Oran. Cette manifestation, organisée par le Laboratoire des langues, discours, civilisations et littératures de l'Université Mohamed-Ben Ahmed en collaboration avec le Laboratoire «Agora» de l'université de Cergy Pontoise, se tiendra en hommage à la célèbre artiste kabyle, Taos Amrouche, a-t-on indiqué.

«Chaque région de l'Algérie, terre des civilisations, jouit d'un patrimoine culturel matériel et immatériel très riche et exceptionnel. Des régions qui représentent un espace mobilisant des particularités culturelles : fond de signes iconiques, phoniques et visuels codifiés et/ou non codifiés», souligne-t-on dans la problématique de ce colloque.

«De la Numidie et la culture berbère à la conquête arabe et la culture musulmane, à la période romaine, à la période ottomane puis la colonisation française, les traces de ces différentes périodes vécues par l'Algérie demeurent toujours visibles et ont construit ou contribué aux fondements de l'identité collective», a-t-on ajouté.

Le patrimoine archéologique (ruines, stèles, villes, tombeaux, etc.), l'architecture, les us et coutumes inhérents aux communautés, les pratiques traditionnelles, les variétés linguistiques, le costume et l'habit, la poésie et les chants, ont fait de l'Algérie le berceau de richesses diversifiées nées de l'échange, de connaissances et de savoir-faire accumulés.

Bien que la mémoire orale a veillé à perpétuer et à pérenniser les traditions et les pratiques anciennes et à les transmettre de génération à génération, cet immense réservoir reste encore à inventorier, à répertorier et à



Ph. > D. R.

organiser par toutes les disciplines des sciences sociales et humaines.

Ce colloque international se propose donc de poser, selon ses organisateurs, une pierre à l'édifice de la recherche pour

une valorisation de la culture algérienne. Il rendra aussi hommage à la grande et illustre Taos Amrouche, qui a œuvré, par ses écrits et ses chants, à sauver de l'oubli un folklore oral berbère. Plusieurs thèmes seront débat-

tus au cours de cette manifestation de deux jours : espaces mnémotechniques (halqa, goul, meddah), oralité (contes et récits), textes lyriques et parémiologie (proverbes, dictons, axiomes). A. S.

Gilbert Meynier

L'historien appelle à la réalisation d'un manuel d'histoire franco-algérien

L'historien Gilbert Meynier a appelé, dans son dernier essai de synthèse historique, à la réalisation par des chercheurs français et algériens d'un manuel d'histoire franco-algérien pour donner une histoire à deux voies conciliées.

«Peut-on émettre le vœu que, dans la sérénité, soit méditée la possibilité d'aboutir un jour à l'équivalent franco-algérien du manuel d'histoire franco-allemand qui a tenté de donner, au début du XIX^e siècle, une histoire à deux voies conciliées surmontant un contentieux historique plus que séculaire», a écrit l'historien dans son dernier ouvrage «L'Algérie et la France : deux siècles d'histoire croisée» qui vient de sortir chez L'Harmattan. Pour l'auteur, même si les chercheurs français et algériens ne

dissent pas forcément la même chose et même si, dans leurs rangs respectifs, il y a des divergences, mais aussi des débats, «l'histoire commune franco-algérienne est si dense que toutes les tentatives d'échanges entre historiens libres doivent être encouragées», faisant remarquer que les historiens français, depuis la guerre de Libération de l'Algérie, «ont considérablement évolué et il n'en reste guère plus aujourd'hui qui soient encore des thuriféraires de la colonisation».

Après son analyse sur «La tradition historiographique française coloniale», «Le système coloniale entre politique et primat des armes» et «Antécédents, l'évolution historique sur la longue durée», Gilbert Meynier forme le vœu

que l'idée du manuel puisse connaître des développements «riches» pour aider à traiter «sereinement» de l'histoire d'un contentieux historique, à égalité entre Français et Algériens.

«Cela, autrement que par la célébration des "aspects positifs" de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, ou l'invitation convenue à une "repentance", à notre sens ce terme à connotation religieuse, devrait prendre la forme politique d'une reconnaissance de l'Etat français de responsabilité des traumatismes subis par les Algériens du fait de la domination coloniale française». L'historien affirme, dans ce sens, qu'il y eut en Algérie une «cruelle ambivalence de rapports avec des valeurs présentées comme universelles par le colonisateur (

), mais bafoüées par lui ou utilisées comme instruments de séduction, donc de pouvoir, et constamment truquées pour assurer la tuteur coloniale». Il fait constater, en conclusion de son ouvrage de 94 pages très riches en références bibliographiques, dont une quarantaine de pages consacrées aux notes et glossaire, que ni les Algériens ni les Français «n'ont le monopole de l'histoire de l'Algérie», relevant qu'il existe nombre d'historiens d'autres pays dont leurs travaux sont «largement ignorés», tant des publics algériens que français. Il veut pour exemple l'ouvrage de l'historien allemand Harmut Elsenhans sur la guerre de 1954-1962, publié en allemand en 1974 et traduit vers le français en 1999. Cet essai de synthèse historique montre par

ailleurs que, de 1830 à 1962, régna la loi des armes, jusqu'à la guerre d'indépendance qui fut en fine conclue par le politique, les Accords d'Evian, mettant en valeur qu'il y eut également un entrelacement algéro-français, le nationalisme algérien eut pour creuset originel les Algériens émigrés en France et, face au système colonial, le refuge dans l'islamo-arabité. L.B.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Vivarium (2, rue de Savoie, Hydra, Alger)

Jusqu'au 20 octobre : Exposition de photographies «Les êtres de lumière», de Chafia Loudjici.

Galerie d'arts du Sofitel Algiers Hamma Garden (El Hamma, Alger)

Jusqu'au 31 octobre : Exposition «Identité» de l'artiste peintre Dounia Hedid.

Galerie Aïcha-Haddad (84n, rue Didouche-Mourad, Alger)

Jusqu'au 8 octobre : Exposition collective sous le thème «Arc en toiles», avec les artistes Ouïza Achab, Fatima Ladjadj, Lila Faci, Abdelkader Mekdem.

Institut culturel italien d'Alger

Jusqu'au 9 octobre : L'institut culturel italien organise des projections de films chaque lundi à Alger et ce, suite à la tenue de la 74^e Mostra de Venise.

En hommage aux victimes des massacres du 17 octobre 1961

Des artistes français appellent à la participation à «Nuit Blanche 2017»

Deux jeunes artistes français, Jeanne Gillard et Nicolas Rivet, appellent à la participation à «Nuit Blanche 2017», un projet mémoriel organisé dans la nuit de samedi prochain, en hommage aux victimes algériennes des massacres du 17 octobre 1961.

Dans leur appel à participation à ce projet, les deux artistes, qui s'intéressent aux objets dans leur contexte géographique, politique et social, ont expliqué que ce projet souhaite rendre hommage «au courage et à la détermination des manifestant(e)s de la nuit du 17 octobre 1961 par un geste anonyme et silencieux le soir de la Nuit blanche»,

précisant que ce geste consiste à allumer les feux de son véhicule de transport (voiture, vélo, moto, scooter, etc.) et le laisser stationné durant la nuit, de 19h00 à 7h00, dans une rue du quartier de la Chapelle (18^e arrondissement de Paris).

«Le 5 octobre 1961, en pleine guerre d'Algérie, un couvre-feu est promulgué par le préfet de police de Paris Maurice Papon.

La mesure touche ceux qui sont désignés comme «Français musulmans d'Algérie», rendant leur vie quotidienne intenable. Le 17 octobre, ils sont des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants, à braver le couvre-feu

pour venir manifester pacifiquement dans la capitale», a rappelé le texte de l'appel, dont l'APS a obtenu une copie, soulignant que «la police, chauffée par les exhortations à la fermeté du préfet de police, réagit avec une rare brutalité».

Il a ajouté que les autorités politiques, «après avoir planifié et exécuté le crime, ne s'estiment pas obligées d'en rendre compte», faisant observer que «ce crime d'Etat demeure de nos jours impuni». «Il a frappé des citoyennes et des citoyens pacifiques qui réclamaient simplement leurs droits». F. H.



Coup-franc direct

Des joueurs tricheurs ?

Par Mahfoud M.

Certains éléments de la sélection nationale n'ont pas accepté les dernières critiques dont ils ont fait l'objet, sachant qu'ils ont été montrés du doigt vu qu'ils ne se donnaient pas à fond lors des matchs qu'ils disputaient avec la sélection, contrairement aux rencontres qu'ils jouaient avec leurs clubs employeurs sur le vieux continent. N'ayant pas accepté ses piques de la presse nationale mais aussi du public et fans des Verts, certains de ces joueurs se sont montrés très gênés et ont décidé de faire l'impasse sur ce stade de la sélection nationale qui précède l'avant-dernier match comptant pour les éliminatoires du Mondial 2018 de Russie, face au Cameroun. On apprend que des éléments ont demandé à être dispensés de ce stage, c'est ce qui explique que la FAF et le coach national ne leur ont pas fait appel pour cette rencontre. Certains diront qu'ils sont dans leur droit et qu'ils ont subi une forte pression surtout que tout le monde attendait d'eux qu'ils arrachent une troisième qualification d'affilée au Mondial. Mais ce n'est pas l'avis de tous, puisque certains estiment qu'il s'agit de joueurs tricheurs sans foi ni loi, qui ne se soucient pas de l'équipe nationale. Pour eux, seule leur carrière prime.

M. M.

Ligue 1 Mobilis (6^e journée) MCA-USMA programmé pour le 14 octobre

LE DERBY algérois MC Alger-USM Alger de la sixième journée du championnat d'Algérie de Ligue 1 Mobilis se déroulera le samedi 14 octobre à 17h45 au stade Omar-Hamadi de Bologhine, selon le programme publié lundi par la Ligue de football professionnel (LFP). La LFP a domicilié cette rencontre dans un premier temps au stade olympique du 5-Juillet, actuellement fermé pour travaux, avant de faire marche arrière quelques minutes plus tard pour

choisir Bologhine. Cette journée, initialement prévue entre le 5 et le 7 octobre, a été reportée au 12-14 octobre en raison du déroulement de la rencontre Cameroun-Algérie, samedi à Yaoundé dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du Monde 2018. La sixième journée débutera le jeudi 12 octobre avec le déroulement de deux matchs : USM Bel-Abbès - JS Kabylie et NA Hussein Dey - Paradou AC.

Programme de la sixième journée:

Jeu 12 octobre 2017 :

Sidi Bel-Abbès: USM Bel-Abbès - JS Kabylie 16h00
20-août-1955 (Alger): NA Hussein Dey - Paradou AC 16h00
Vendredi 13 octobre 2017

20-août-1955 (Alger): CR Belouizdad - JS Saoura 16h00
8-mai-1945 (Sétif): ES Sétif - O Médéa 17h00

Samedi 14 octobre 2017 :

Stade à déterminer: USM El-Harrach - MC Oran 16h00
18-février El-Alia (Biskra): US Biskra - CS Constantine 16h00
Lahoua-Smaïn (Tadjenanet): DRB Tadjenanet - USM Blida 16h00
Omar-Hamadi (Alger): MC Alger - USM Alger 17h45.

Bodybuilding

Tournoi national Open à la mémoire de Benaziza les 5 et 6 octobre à Saïda

UN TOURNOI national Open de bodybuilding, dédié à la mémoire de feu Mohamed Benaziza, aura lieu vendredi et samedi prochains à la salle omnisports «El Badr» de Saïda, a-t-on appris lundi auprès de la Fédération algérienne de bodybuilding, fitness et powerlifting. Cette compétition de culturisme de deux jours, organisée par la ligue de bodybuilding et powerlifting de Saïda, verra la participation de plus de 80 athlètes de plusieurs wilayas du pays qui seront soumis, la veille des compétitions, à la pesée. Dix catégories de poids au total, de 60 kg à plus de 100 kg, sont retenues. Dans cette compétition, les athlètes auront à exécuter sept mouvements olympiques, à savoir le biceps, le double biceps, les dorsaux de face, les abdominaux, les cuisses, le profil droit et le profil gauche. A l'issue de ce tournoi national, le vainqueur de

chaque catégorie de poids sera qualifié directement à la phase finale 2018 du championnat d'Algérie de bodybuilding, dont la date et le lieu restent à déterminer. Le défunt culturiste algérien Mohamed Benaziza avait décroché le titre de meilleur athlète amateur du monde en 1987 à Madrid (Espagne) dans la catégorie des moins de 70 kg, surclassant tous ses concurrents et permettant à l'Algérie de s'inscrire au palmarès du bodybuilding mondial. Dès sa première apparition parmi les professionnels, il se classa cinquième dans la prestigieuse compétition «Mister Olympia» dont le titre a été remporté sept fois par l'Américain Arnold Schwarzenegger. La star algérienne du bodybuilding mondial est morte à l'âge de 33 ans un 4 octobre 1992 dans une chambre d'hôtel à Amsterdam (Pays-Bas) suite à un œdème pulmonaire.

Equipe nationale Que dira Alcaraz ?

■ C'est aujourd'hui que le sélectionneur national, l'Espagnol Lucas Alcaraz, tiendra sa conférence de presse avant le départ de la sélection pour la capitale camerounaise, Yaoundé, où elle disputera ce week-end le match comptant pour la cinquième journée des éliminatoires du Mondial 2018 face aux Lions Indomptables.

Par Mahfoud M.

Cette sortie médiatique du premier responsable de la barre technique de l'EN est très attendue, eu égard aux derniers développements enregistrés au niveau de la sélection. Il faut savoir qu'Alcaraz a bénéficié d'un sursis de deux matchs avant que la FAF ne prenne une nouvelle mesure consistant à résilier le contrat qui le lie à la Fédération algérienne. Cette mesure vient après les différents appels à le limoger, en raison de son échec à imprimer une certaine dynamique à la sélection et l'absence de sa touche personnelle. Le président de la FAF, Kheireddine Zetchi, qui ne cessait pourtant de lui apporter son soutien même après les échecs récurrents de l'EN, l'a donc lâché après les pressions exercées sur lui que ce soit par la tutelle (le MJS) ou le public algérien qui considère que l'Espagnol n'est pas fait pour diriger la sélection nationale. Aussi, une autre décision avait été prise après la défaite dans la double confrontation face à la Zambie, c'est le fait d'exclure certains joueurs-clés de la sélection sous prétexte qu'ils n'ont pas apporté ce qui était attendu d'eux, dont les deux



Alcaraz devra s'expliquer sur de nombreuses questions

jeu du club anglais Leicester, Mahrez et Slimani en plus de Medjani qui a annoncé sa retraite internationale et Guedioura. Alcaraz devra s'expliquer sur le cas de ces joueurs qui ont été écartés et sur les raisons qui l'ont conduit à ces décisions. Le parterre de journalistes qui sera présent aujourd'hui à la conférence de presse sera suspendu aux lèvres du coach espagnol pour connaître ses intentions si on venait à décider de l'écartier ou lui demander une résiliation du contrat à l'amiable. Sur un tout autre registre, il faut

savoir que la sélection sera privée des services de deux joueurs, Brahimi et Ghoulam, qui ont déclaré forfait. Le premier s'est blessé lors de la dernière rencontre qui a opposé son équipe du FC porto au Sporting Lisbonne et s'est présenté pour la visite médicale, alors que le second a envoyé une correspondance dans laquelle il affirme souffrir d'une forte grippe sans daigner se rendre au Centre des équipes nationales à Sidi Moussa.

M. M.

Hugo Broos (Cameroun)

«Nous devons remporter le match»

Le sélectionneur de l'équipe nationale du Cameroun, Hugo Broos, a indiqué lundi que son équipe fera le maximum pour battre l'Algérie samedi prochain à Yaoundé en match de la cinquième et avant-dernière journée des éliminatoires de la Coupe du Monde 2018 de football. «Notre objectif sera de gagner le match. Nous devons gagner ce match. Même si on n'a plus rien à gagner en termes de qualification, on a beaucoup à perdre notamment au classement FIFA où nous ne devons pas perdre des points. De plus, nous ne devons pas terminer derniers de notre groupe à la fin. Ce ne sera pas acceptable. Nous devons sauver notre honneur en tant que champions d'Afrique», a déclaré Broos en conférence de

presse à Yaoundé. Les Lions indomptables du Cameroun occupent la troisième place du groupe B avec 3 points devant l'Algérie (1 pt). Le Nigeria trône en tête avec 10 points, devant de trois longueurs la Zambie qu'il affrontera dans un match décisif à Uyo. Interrogé sur la liste des 23 retenus pour la rencontre face à l'Algérie qui ne comprend aucun nouveau joueur notamment ceux évoluant dans le championnat local, l'ancien entraîneur de la JS Kabylie a estimé qu'il devait continuer à faire confiance au groupe ayant remporté la Coupe d'Afrique des nations-2017 (CAN). «On a gagné la CAN et je pense que je dois continuer à faire confiance aux joueurs avec qui on a gagné la CAN. On va peut-être com-

mencer à changer en regardant un peu plus les joueurs locaux. J'ai de bons rapports avec le coach Rigobert Song. Je pense que pour les prochains mois, on va un peu plus se tourner vers les locaux qui préparent le CHAN (Championnat d'Afrique des nations des locaux, ndlr). S'ils ont les qualités, je les prendrai pour la prochaine sélection. Pour l'instant, tous les choix sont mes choix. Je le dis encore, c'est moi qui convoque tous mes joueurs. Personne d'autre», a-t-il souligné. La liste des Lions indomptables est marquée par le retour de l'attaquant de Marseille (France), Clinton Njite et l'absence d'Eric-Maxim Choupo Moting (Stoke City, Angleterre).

Havre AC

Ferhat désigné meilleur passeur en Ligue II française

Le milieu de terrain international algérien du Havre AC, Zinedine Ferhat, a pris la tête du classement des meilleurs passeurs du championnat de Ligue 2 française de football, après une sixième offrande au cours de la 9^e journée, disputée ce week-end et ayant vu son équipe s'incliner (2-1) chez le FBBP 01. Le natif de Bordj Ménaïel et

ancien sociétaire de l'USM Alger avait offert cette passe à Mateta, pour la réduction du score à la 67^e minute, alors que l'équipe adverse menait déjà (2-0), grâce Henry (24) et Sarr (63). Au classement des meilleurs passeurs, Ferhat devance Julien Faussurier, du Stade Brestois (5 passes), et Diego Regonato, du Stade de Reims, qui lui compte

quatre passes décisives depuis l'entame de la saison. Le Havre, qui ambitionne de jouer l'accession en Ligue 1 cette saison, occupe actuellement la 7^e place au classement général, avec 16 points. Soit à huit longueurs du leader, le Stade de Reims, mais avec un match en moins.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Pétrole

Le Brent redescend à moins de 56 dollars

LE BARIL de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre est redescendu hier au-dessous de 56 dollars, après avoir frôlé les 60 dollars la semaine dernière. En milieu de journée, le Brent valait 55,90 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 22 cents par rapport à la clôture de lundi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat de novembre cédait 14 cents à 50,44 dollars. «Les prix du pétrole n'ont pas réussi à se maintenir à leurs plus hauts de 2017 (atteints la semaine dernière pour le Brent, ndlr), et ce manque d'entrain inquiète les investisseurs financiers qui repassent à la vente», a estimé Jasper Lawler, analyste chez London Capital Group. Par ailleurs, l'analyste notait que les estimations de presse d'une hausse de la production de l'Organisation des pays exporta-

teurs de pétrole (Opep) ont entamé lundi la confiance des investisseurs. L'Opep s'est associée à d'autres producteurs, dont la Russie, pour limiter leur production et tenter de rééquilibrer le marché mondial, mais certains pays du cartel ne respecteraient pas les objectifs chiffrés qu'ils se sont fixés. Par ailleurs, la reprise de la production de la Libye et du Nigeria inquiète. Ces deux membres de l'Opep ont été exemptés d'objectifs de production, car leurs industries pétrolières étaient perturbées par des conflits géopolitiques. «Si la Libye et le Nigeria ne deviennent pas des participants fiables de l'accord, le pic des prix de lundi dernier ne va pas être atteint dans les mois à venir», ont jugé les analystes de PVM. «Une abondance de barils de pétrole américain devrait peser sur les prix de référence de la mer du Nord, alors que la production américaine continue d'augmenter», ont ajouté les analystes de JBC Energy. **Kamel L.**

Tourisme saharien

Batterie de mesures pour la relance à Djanet

PLUS de 2 530 touristes ont afflué, depuis le début de ce mois d'octobre, vers la perle du Tassili Djanet (420 km au sud d'Illizi), augurant d'une saison touristique «prometteuse», a affirmé hier le directeur du tourisme et de l'artisanat de la wilaya d'Illizi. Cette affluence de touristes, dont 2 500 nationaux et 32 étrangers, a été relevée avec notamment la célébration de la fête locale de Sbeiba et le lancement de la nouvelle saison touristique saharienne, a expliqué Samir Philippon. Ce bilan positif est le fruit d'une batterie de mesures incitatives préconisées par le ministère de tutelle, consistant notamment en la réduction de moitié (50%) du tarif du billet de voyage à bord des appareils des compagnies Air-Algérie et Tassili-Airlines à destination de la wilaya d'Illizi, a-t-il ajouté. Dans l'optique d'assurer une véritable relance des activités touristiques dans la région, le même responsable a fait part de la programmation prochaine de deux dessertes aériennes à partir des villes d'Oran (Ouest) et de Constantine (Est), à destination de Djanet via Illizi, susceptibles de promouvoir le tourisme intérieur vers cette destination touristique. Entre autres dispositions retenues dans la même perspective, il est signalé également l'établissement rapide, ne dépassant pas les 48 heures, du visa pour les touristes étrangers, ainsi que la baisse préconisée

par l'Office national du tourisme (ONAT) sur les tarifs de ses séjours, estimés à 43 000 DA seulement, hébergement, transport et restauration compris, en plus de l'organisation de circuits aux sites touristiques de la région et d'autres prestations. Dans le but d'une bonne préparation de cette saison touristique et de regain d'intérêt du touriste pour cette destination, M. Philippon a fait savoir que les services de la DTA ont tenu une série de rencontres avec les partenaires du secteur (agences touristiques et autres secteurs) pour arrêter le programme touristique, en sus de l'organisation d'actions de nettoyage des sites touristiques pour un meilleur accueil des visiteurs. Les touristes venus à Djanet ont, outre la fête de Sbeiba, patrimoine culturel universel de l'Unesco depuis 2014, apprécié les visites des sites touristiques de la région, dont celui de Tigheghert qui renferme le célèbre site de gravure rupestre «la vache qui pleure», ainsi que les zones de Temghass, Tadraret et d'autres lieux d'importance touristique. Ils ont, en outre, apprécié des volets du patrimoine immatériel et matériel local, dont le chant targui, les costumes traditionnels et l'art culinaire traditionnel, en plus de visiter les ksour d'El-Mihane et Zelouaz, ainsi que d'anciennes mosquées, témoinnant de l'histoire très ancienne de la région. **Yanis F.**

Une fusillade à Las Vegas fait plus de 50 morts



Lounis

Djalou@hotmail.com

Tizi-Ouzou

Remise du Doctorat honoris causa à Lounis Aït Menguellet

■ L'illustre chanteur de la chanson algérienne d'expression kabyle, Lounis Aït Menguellet, a reçu, hier, le diplôme de Docteur honoris causa qui lui a été décerné par l'université Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou en présence du ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi.

Par Hamid Messir

Le titre honorifique, attribué par le conseil scientifique de l'UMMTO depuis le 19 mars dernier, lui a été remis par le recteur Professeur Ahmed Tessa au cours d'une cérémonie officielle à l'auditorium Hasnaoua I, présidée par le ministre de la Culture. Elle s'est déroulée dans une ambiance pleine d'émotion, en présence d'une importante assistance composée d'artistes, d'écrivains, de cinéastes, d'universitaires, du président du Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA), Si El Hachimi Assad, du président du Haut conseil national des arts, Abdelkader Bendaâmache, de députés, un sénateur et des animateurs du mouvement associatif activant dans la culture. Le ministre de la Culture a, dans son allocution, précisé qu'il a été chargé par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, d'assister à la cérémonie avant de rendre un vibrant hommage à Lounis Aït Menguellet. Azzedine Mihoubi a rappelé, à l'occasion, que cette nouvelle distinction de l'illustre chanteur et poète intervient quelques mois seulement après avoir été gratifié de l'insigne «Achir» de la part du président de la République. Pour le ministre, il était temps que l'on élève Lounis Aït Menguellet au rang de Docteur honoris causa de par la richesse de son parcours artistique qui est un véritable grand projet culturel, sans manquer d'inviter les chercheurs universitaires à se pencher sur les œuvres de Lounis Aït Menguellet qui, à ses yeux, constituent le prolongement naturel d'anciens illustres aèdes, paroliers et chanteurs, à l'instar de Si Moh Oumhend, Cheikh Elhasnaoui et Cherif Kheddoum et de tant d'autres figures artistiques algériennes. Le wali, Mohamed Bouderbali, et le président de l'Assemblée populaire de la wilaya, Mohamed Mssela, ont également prononcé des allocutions dans lesquelles ils ont tour à tour rendu hommage au chanteur et poète



Ph. : M. Zetouf / A.

et salué l'initiative de l'université de Tizi Ouzou. Pour le recteur de l'UMMTO, Professeur Ahmed Tessa, c'était un devoir envers celui qui a tant donné à la chanson kabyle de lui discerner le titre de Docteur honoris causa. Une distinction qui avait suscité l'adhésion totale de la communauté universitaire, selon le même orateur qui a également souligné les qualités artistiques du chanteur et son rôle dans la préservation du patrimoine culturel national. Prenant la parole après avoir reçu sa distinction, Lounis Aït Menguellet a exprimé sa joie et son émotion pour le diplôme que lui ont attribué des universitaires, tout en saluant tous ceux qui ont contribué à l'initiative. Pour lui, c'est un grand honneur d'être nommé docteur honoris causa par une université qui porte le nom de l'amusnaw, feu Mouloud Mammeri d'une part, et de par le bastion des revendications démocratiques qu'elle a été pendant longtemps. Lounis s'est félicité que ses œuvres artistiques fassent objet de travaux de recherches pour les universitaires. **H. M.**